

Assainissement - Programme de travaux pour 2005 - Demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Les crédits inscrits au budget primitif 2005 de la Direction de l'Assainissement pour la réalisation des travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'assainissement d'une part et sur les installations de traitement des eaux usées et équipements techniques d'autre part, sont les suivants :

A - Programme global

1) Réseau d'assainissement

Travaux d'extension, d'entretien, opérations individualisées, réhabilitation et études diverses 1 131 000 € HT

2) Station d'épuration

Travaux neufs, grosses réparations, télécommande, télégestion, traitement complet de l'azote 1 090 000 € HT

3) Acquisition de terrains

12 000 € HT

4) Equipements du service

Matériel et outillage d'exploitation 299 500 € HT

5) Construction du bâtiment administratif au CTM

63 000 € HT

TOTAL 2 595 500 € HT

B - Programme détaillé

1) Réseau d'assainissement

a. Travaux neufs pour le compte de tiers

Branchements sur réseau existant, travaux de maçonnerie, extensions ponctuelles du réseau
23-2315/00513 CS 30800 180 000 € HT

b. Extension du réseau

Extension des égouts - rue des Fluttes Agasses, Chemin de Vieilley, et éventuellement Chemin Fourchu
23-2315/00513 CS 30300 200 000 € HT

2) Opérations individualisées

a. Dépollution par temps de pluie

Pour traiter les inondations chemin de Vieilley et pour le lancement de la construction d'un bassin secteur Léo Lagrange
23-2315/98005 CS 30300

Le budget de 2,2 M€ HT prévu en 2004 a été reporté.

b. ZAC Hauts de Chazal

Poursuite du réseau d'assainissement dans le cadre des viabilités de la zone
23-2315/94034 CS 30300 31 000 € HT

c. ZAC Vallon du jour

23-2315 CS 30300 600 000 € HT

d. Equipement de la Rocade Nord-Ouest

Mise en place d'une régulation par vannage
23-2315/97005 CS 30300

Le budget de 50 000 € HT prévu en 2004 a été reporté.

e. Equipement des déversoirs d'orage

Mesure pollution (obligation réglementaire)
23-2315/96003 CS 30800 100 000 € HT

f. Matériel logiciel cartographie

Acquisition de données et de matériel nécessaire à la cartographie informatisée
du réseau
23-2315/89020 CS 30800 20 000 € HT

3) Station d'épuration*a. Travaux neufs, grosses réparations*

23-2315/86800 CS 30800 50 000 € HT

b. Télécommande / télégestion

Evolution du système de gestion technique centralisée
23-2315/80800 CS 30800 15 000 € HT

c. Plan d'épandage

Financement de l'extension du plan d'épandage des boues d'épuration
23-2315/85801 CS 30800 25 000 € HT

d. Traitement complet de l'azote à la station d'épuration de Port Douvot

23-2315/99002 CS 30800 1 000 000 € HT

4) Acquisition de terrains

Un crédit est prévu pour l'acquisition de terrains adjacents à la station d'épuration
de Port Douvot
21-2111/513 CS 30800 12 000 € HT

5) Equipement du service

a. Construction du bâtiment administratif au CTM
23-2315/96002 CS 30800 63 000 € HT

*b. Acquisition de matériel de transport, d'exploitation,
informatique et mobilier* 299 500 € HT

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'investissement 2005 de la Direction de l'Assainissement,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits ouverts pour le programme 2005,

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau,

- procéder à l'ajustement par décision modificative au budget de l'exercice courant, en dépenses et en recettes, des aides de l'Agence de l'Eau obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.